

confère le décret du conseil et qui leur permettent de faire pour le mois de mars un rapport autre que le rapport régulier?

L'hon. M. RHODES: Non.

M. POWER: Le décret du conseil a expiré le 1er mars 1932; devons-nous supposer que les rapports faits par les banques conformément à la loi des banques après cette date donneront la valeur réelle des garanties?

L'hon. M. RHODES: Mon honorable ami ne doit pas me prêter des paroles. Il me pose une question à laquelle j'ai répondu catégoriquement; il m'a demandé si l'on avait l'intention d'adopter un décret du conseil similaire à celui que l'on a adopté, et j'ai répondu que non.

L'hon. M. LAPOINTE: Les dispositions de la loi des banques s'appliqueront-elles alors?

L'hon. M. RHODES: Certainement.

M. POWER: Donc à compter du 1er mars, les dispositions de la loi des banques s'appliqueront?

L'hon. M. RHODES: Certainement.

M. POWER: Donc le décret du conseil adopté en octobre ne sera plus en vigueur et je comprends que le ministre déclare qu'il ne sera pas renouvelé?

L'hon. M. RHODES: J'ai dit deux fois que nous n'avons pas l'intention de le renouveler.

M. McMILLAN (Huron): Monsieur le président, cette question est trop sérieuse pour en rire, comme mes honorables amis de la droite semblent disposés à le faire. Il est évident que l'honorable député de Saint-Antoine (M. Bell) n'a pas compris le sujet discuté ce soir par mon honorable collègue de Melville (M. Motherwell), car il se serait exprimé autrement. Inutile pour moi de rappeler aux membres du comité la détresse dont ont parlé non seulement les députés de la gauche mais les membres du Gouvernement. Le premier ministre nous a dit tout dernièrement que la situation était tellement grave qu'il ne fallait pas s'arrêter à faire de la politique mesquine. J'abonde dans son sens. Selon le ministre de l'Agriculture (M. R. Weir) il y a dans l'Ouest 250,000 personnes, ou 50,000 cultivateurs, qui sont menacés d'un désastre, parce que leurs récoltes ont manqué à cause de la sécheresse qui se prolongea trois années de suite. La situation a été telle que des pleins wagons de divers produits ont été généreusement expédiés dans l'Ouest par les provinces d'Ontario et de Québec. Les habitants de la région de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, ont envoyé au moins sept

[M. Power.]

ou huit wagonnées de vêtements et de provisions aux malheureux de cette partie du pays.

Tout cela a été expédié gratuitement, parce que nous n'étions que trop heureux d'aider. C'est ce que j'ai mentionné il y a un jour ou deux lorsque j'ai pris la parole dans cette Chambre, et j'ai dit également que 5,250,000 dollars ont été dépensés dans ces territoires victimes de la sécheresse. A ma surprise, j'ai appris qu'alors que nous dans les provinces d'Ontario et de Québec avions envoyé toutes ces victuailles et ces vêtements tout à fait gratuitement, la contribution du peuple canadien par le canal du Gouvernement n'était pas un don, mais que, comme le ministre de l'Agriculture l'a dit, les nécessiteux étaient obligés de signer des billets en consentant de rembourser à 7 p. 100 d'intérêt ce qu'ils ont reçu. C'est inouï. Durant les vacances de Pâques, j'ai dit à mes commettants ce qui avait été fait. Je crois que c'est ma circonscription qui a envoyé le premier wagon de produits de l'Ontario, et lorsque mes électeurs ont appris ce qui a été décidé, ils ont été consternés de savoir que le Gouvernement pouvait se conduire de cette manière avec les fonds du trésor du Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Nul billet n'a été signé au sujet des contributions.

M. McMILLAN (Huron): Le Gouvernement envoie les deniers du peuple et exige des billets. A mon retour, j'ai été surpris d'apprendre qu'une loi avait été adoptée par la législature de la Saskatchewan incorporant légalement la commission de la Saskatchewan nommée par le ministre de l'Agriculture ou par le gouvernement fédéral pour appliquer les dispositions de la convention qui avait été conclue pour le soulagement de ces gens. J'adresse un appel à tous les honorables députés, et je suis étonné de voir mon bon ami le ministre des Finances (M. Rhodes), celui qui a la disposition de l'argent, sourire après que lui-même et tous les ministres présents n'ont pas ouvert la bouche durant toute la discussion au sujet de ce qu'a déclaré le ministre de l'Agriculture. Si le ministre des Finances veut dire un mot, je vais lui en donner l'occasion.

L'hon. M. RHODES: Je souriais, parce que mon honorable ami a assuré avec tant de véhémence que la commission de la Saskatchewan avait été nommée par le gouvernement fédéral; il devrait savoir que c'est la législature de cette province qui l'a créée. Je souriais parce qu'il était si certain alors qu'il se trompe complètement.

M. McMILLAN (Huron): Le ministre de l'Agriculture n'a-t-il pas eu à nommer la commission?